

BULTZA POUR LA BOULANGERIE

Prêts personnels à taux 0% sans garantie qui vont en apport en entreprise individuelle et en capital ou compte courant en société. Cela permet donc de financer l'investissement mais aussi les frais de notaire, d'agence et le BFR. **Un avis de la fédération de la boulangerie est demandé sur chaque dossier.**

1° INTERIEUR PAYS BASQUE :

Zone : 9 cantons (Bidache, Espelette, Hasparren, Iholdy, Mauléon, St Etienne de Baigorry, St Jean Pied de Port, St Palais, Tardets) et 4 communes (Ayherre, Labastide Clairence, Isturitz et Ascain).

CREATION : MAXIMUM 15 000€

Prêt de 1 500 à 15 000€ sur 2 à 4 ans.

REPRISE

Prêt de 1 500 à 15 000€ sur 2 à 4 ans.

En plus :

Prêt de 3000 à 10000€ sur 2 a 4 ans sur fonds Neoterra grâce au Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine si le cédant à un âge minimum de 55 ans ou si on est en ZRR ou petite ville de demain (HASPAREN, ST PALAIS, ST JEAN PIED DE PORT, MAULEON) et fonds BPI PHCR montant maximum équivalent au prêt de l'association BULTZA S.

Prêt de 8000€ maximum sur 4 ans sur fonds boulangerie cela permet donc de financer en particulier les frais de notaire, d'agence et le BFR.

2° LE RESTE DU PAYS BASQUE :

CREATION : non éligible si clientèle de particuliers

Si la clientèle est constituée de professionnels prêt de 3 000 à 15 000€ sur 2 a 4 ans.

REPRISE

Prêt de 1 500 à 15000€ sur 2 à 4 ans.

En plus :

Prêt de 3000 à 10000€ sur 2 a 4 ans sur fonds Neoterra grâce au Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine si le cédant à un âge minimum de 55 ans ou si petite ville de demain (HENDAYE), et fonds BPI PHCR montant maximum équivalent au prêt de l'association BULTZA.

Prêt de 8000€ maximum sur 4 ans sur fonds boulangerie cela permet donc de financer en particulier les frais de notaire, d'agence et le BFR.